

NOTICE DE SECURITE

VALENTIN ARTISAN BOUCHERIE

Maîtrise d'Ouvrage : SCI THALIE IMMOBILIER

Maîtrise d'Œuvre : CTP ARCHITECTES

Fait le 08/07/2024

I. PREAMBULE

La présente notice est un récapitulatif des dispositions définies pour l'aménagement d'une boucherie sur la commune d'ESPONDEILHAN.

II. TEXTES DE REFERENCE

Code de la Construction et de l'habitation.

- Code du travail – Section IV Articles R 235-4-7 à R 235-4-17.
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP – Dispositions générales.
- Arrêté du 22 juin 1990 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements de la 5^e catégorie (petits établissements).

III. DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

L'opération consiste au changement de destination d'une grange en pierre pour un usage de commerce avec, à l'arrière, une extension pour la zone préparation de plats cuisinés contenant : [Chambre froide, atelier de découpe et un laboratoire de cuisson.]

La création d'un étage supplémentaire, à usage de logement aura une entrée indépendante et distante de 2.50 de l'accès au commerce.

- Au rez-de-chaussée : [Accueil public] - Concerne la salle de vente pour le commerce de boucherie et autre plats préparé.
- La superficie totale de la salle est de 57 m² dont 35 m² réserver au public.
- La zone préparation est interdite au public

IV. CLASSEMENT PROPOSE

Au Rez-de Chaussée : 1 personne / 3 m², soit 12 personnes

Au 1^e étage : Non concerné

Total : 12 personnes ► ERP de 5^{ème} catégorie / type M

V. CONCEPTION

V.1. Conception et desserte

Le commerce est directement ouvert sur l'avenue de la GARE [Route Départementale D18]. Il est accessible aux engins de lutte contre l'incendie à partir de la voie publique.

V.1. Structures

Hauteur < 8m

Pas d'exigence réglementaire

V.2. Caractéristiques des éléments de constructions

Éléments porteurs : Murs maçonnés en pierre & brique avec plancher béton [poutrelles hourdiées]

Structure béton & Toiture: Couverture tuile et plancher béton en support d'étanchéité

V.1. Locaux à risques

Zone de préparation [40 m²] : Laboratoire traiteur [cuisine]

V.1. Dégagements – Sorties

Au Rez-de-chaussée : 1 sorties de 1UP

V.2. Aménagements intérieurs

Les aménagements intérieurs respectent les caractéristiques suivantes :

- Faux-plafond - [A2-s1, d0] : Dalle de plafond laine de roche 600x600
- Revêtements de sol - [A1fl] : Carrelage
- Revêtements muraux [A2, s1-d0] : peinture sur plaques de plâtre
- Gros mobilier M3 au moins

V.3. Installation de désenfumage

Locaux de surfaces inférieures à 300 m². Absence de désenfumage

V.4. Installations électriques

Les installations électriques seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier à la norme NF C 15-100 et au décret du 14 novembre 1988 modifié.

V.5. Moyens de secours

Extincteurs :

- Extincteur à eau pulvérisée 6 litres respectant la règle suivante :
 - ✓ Un appareil pour 250m²/par niveau
 - ✓ La distance maximale pour atteindre un appareil est < 15m
- Extincteur (CO2) 2kg près des tableaux électriques

Les moyens de secours seront doublés pour dans la zone préparation, avec :

- Extincteur [AB] 6 litres
- Extincteur (CO2) 2kg
- Couverture anti feu, conforme à la Norme EN1869

Alarmes – Alertes – consignes :

Equipement d'alarme de type 4 audible dans tout le local.

Téléphone urbain.

Consignes et plans d'évacuations :

Seront affichés, bien visibles et indiqueront :

- Le numéro d'appel des sapeurs pompiers
- L'adresse du centre de secours
- Les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre

ENGAGEMENT

(1) Je soussigne (e), demandeur du permis (ou de l'autorisation) de construire m'engage à respecter la présente notice et les règles d'accessibilité en vigueur dans mon (es) établissement (s)

Fait le 08/07/2024

Maître d'œuvre :

CTP Architectes
cascales@architectes.org
Tel : 06 09 71 28 25

15 rue Molière, 34296 BÉZIERS
SAS / Siret 50772925900022 RCS Béziers
Ordre des architectes N° S12588

Maître d'ouvrage :

Valentin